56 Elizabeth II
A.D. 2007
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

1st Session, 39th Parliament

1re session, 39e législature

N° 100

Tuesday, May 29, 2007

Le mardi 29 mai 2007

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

Les membres présents sont:

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Adams	Cowan	Gustafson	Massicotte	Ringuette
Andreychuk	Dallaire	Harb	McCoy	Rivest
Angus	Dawson	Hays	Merchant	Robichaud
Atkins	De Bané	Hervieux-Payette	Milne	Rompkey
Baker	Di Nino	Hubley	Mitchell	Segal
Banks	Eggleton	Johnson	Moore	Smith
Bryden	Fairbairn	Joyal	Murray	Spivak
Campbell	Fitzpatrick	Keon	Nancy Ruth	Stollery
Chaput	Fortier	Kinsella	Nolin	Stratton
Cochrane	Fraser	Lapointe	Oliver	Tardif
Comeau	Furey	Lavigne	Pépin	Tkachuk
Cook	Gill	LeBreton	Peterson	Trenholme Counsell
Cools	Goldstein	Losier-Cool	Pitfield	Watt
Corbin	Grafstein	Mahovlich	Prud'homme	Zimmer

The Members in attendance to business were:

Les membres participant aux travaux sont:

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Adams	Cowan	Grafstein	Massicotte	Rivest
Andreychuk	Dallaire	Gustafson	McCoy	Robichaud
Angus	Dawson	Harb	Merchant	Rompkey
Atkins	*Day	Hays	Milne	Segal
Baker	De Bané	Hervieux-Payette	Mitchell	Smith
Banks	Di Nino	Hubley	Moore	Spivak
Bryden	*Downe	Johnson	Murray	Stollery
Campbell	Eggleton	Joyal	Nancy Ruth	Stratton
Chaput	Fairbairn	Keon	Nolin	Tardif
Cochrane	Fitzpatrick	Kinsella	Oliver	Tkachuk
Comeau	Fortier	Lapointe	Pépin	Trenholme Counsell
Cook	Fraser	Lavigne	Peterson	Watt
Cools	Furey	LeBreton	Pitfield	Zimmer
Corbin	Gill	Losier-Cool	Prud'homme	
*Cordy	Goldstein	Mahovlich	Ringuette	

PRAYERS

The Senate observed a minute of silence in memory of Corporal Matthew McCully whose tragic death occurred recently while serving his country in Afghanistan, as well as for Captain Shawn McCaughey, a member of the Snowbirds aerial demonstration team.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Tabling of Documents

The Honourable the Speaker tabled the following:

Report of the Information Commissioner for the period ending March 31, 2007, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 38.—Sessional Paper No. 1/39-877.

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Hays, P.C., tabled the following:

Report entitled: *Renewing the Senate of Canada — A Two-Phase Proposal*, dated May 25, 2007.—Sessional Paper No. 1/39-878S.

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Department of Industry User Fees Proposal for a spectrum licence fee for broadband public safety communications in bands 4940-4990 MHz, pursuant to the *User Fees Act*, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).—Sessional Paper No. 1/39-879.
(*Pursuant to rule 28(3.1), this document is deemed referred to the Standing Senate Committee on Transport and Communications*)

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Grafstein presented a Bill S-226, An Act to regulate securities and to provide for a single securities commission for Canada.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire du caporal Matthew McCully, décédé tragiquement récemment pendant qu'il servait son pays en Afghanistan, ainsi que pour le capitaine Shawn McCaughey, membre de l'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

L'honorable Président dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport du Commissaire à l'information pour la période terminée le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, art. 38.—Document parlementaire n° 1/39-877.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hays, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Document intitulé *Le renouvellement du Sénat du Canada : un projet en deux étapes*, en date du 25 mai 2007.—Document parlementaire n° 1/39-878S.

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le Bureau ce qui suit :

Proposition relative aux frais d'utilisation du ministère de l'Industrie concernant un droit de licence de spectre pour les communications des services de sécurité publique à large bande dans les bandes 4940-4990 MHz, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation*, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).—Document parlementaire n° 1/39-879.
(*Conformément à l'article 28(3.1) du Règlement, ce document est réputé renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications*)

Introduction et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénateur Grafstein présente un projet de loi S-226, Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Goldstein presented a Bill S-227, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act (student loans).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Goldstein moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

SPEAKER'S RULING

On Wednesday, May 16, 2007, the Honourable Senator Tkachuk, acting pursuant to rule 43, provided written and oral notice of his intention to raise a question of privilege relating to a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources to conduct clause-by-clause study of Bill C-288, An Act to ensure Canada meets its global climate change obligations under the Kyoto Protocol, held the evening before. Since the Senate adjourned at 4:00 p.m., pursuant to order, the matter was taken up the following day, Thursday, May 17. I wish to thank all senators who contributed to the discussion, which helped to clarify the full range of issues involved.

It would be helpful to explain how the process for dealing with questions of privilege works. At this stage, the Speaker's role is solely to determine whether a *prima facie* case of privilege has been made out. If there is found to be a *prima facie* case of privilege, the senator raising the matter has the opportunity to move a motion, which is then debated by senators. The decision as to whether anything should be done is, ultimately, the Senate's.

As explained in *Maingot*, the second edition, at page 221, "A *prima facie* case of privilege in the parliamentary sense is one where the evidence on its face as outlined by the Member is sufficiently strong for the House to be asked to debate the matter..." In effect, this is a means to allow the Speaker to weed out cases that are not questions of privilege. If the Speaker rules that a reasonable person could conclude that there may have been a violation of privilege, the senator who raised the matter is given the opportunity to propose some type of remedy by immediately moving a motion either to refer the matter to the Rules Committee or to call upon the Senate to take some action. In the end, the matter remains in the hands of the Senate, with the Speaker only providing an initial review.

Certain facts of the situation prompting Senator Tkachuk's question of privilege do not seem to be in dispute. The Senate adjourned at 7:20 p.m. on Tuesday, May 15. The committee, sitting in Room 257 of the East Block, began its meeting to conduct clause-by-clause consideration of Bill C-288 at 7:23 p.m., and the committee completed this process and adjourned at 7:26 p.m. The committee met in public on an order of reference with quorum, after necessary notice, with interpretation available, and did not meet while the Senate was sitting. In terms of the *Rules of the Senate*, the meeting was in order. This point was emphasized by a number of senators on May 17.

A question of privilege is, however, different from a point of order. The privileges of this Chamber exist because they are necessary to fulfil our obligations as parliamentarians. A question of privilege is therefore a serious matter. As rule 43(1) notes,

L'honorable sénateur Goldstein présente un projet de loi S-227, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants).

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Goldstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le mercredi 16 mai 2007, l'honorable sénateur Tkachuk, agissant conformément à l'article 43 du *Règlement du Sénat*, a donné avis oralement et par écrit de son intention de soulever une question de privilège au sujet d'une réunion tenue la veille par le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles pour étudier, article par article, le projet de loi C-288, Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto. Le Sénat ayant ajourné à 16 heures, conformément à l'ordre adopté, la question a été examinée le lendemain, le jeudi 17 mai. Je désire remercier tous les sénateurs qui ont pris part au débat, ce qui a aidé à clarifier les diverses questions en jeu.

Il serait utile d'expliquer le processus établi pour traiter des questions de privilège. À ce stade-ci, le rôle du Président consiste uniquement à déterminer si la question de privilège paraît fondée à première vue. Si la question de privilège semble effectivement fondée à première vue, le sénateur qui a soulevé la question a la possibilité de présenter une motion, qui est ensuite débattue par les sénateurs. La décision quant aux mesures à prendre, s'il y a lieu, revient ultimement au Sénat.

Comme on peut le lire dans le *Maingot*, 2e édition, à la page 231 : « En termes parlementaires, une question de privilège est fondée à première vue, lorsque les faits, tels qu'exposés par le parlementaire, sont suffisamment graves pour que la Chambre soit invitée à discuter de l'affaire... ». En effet, le Président peut ainsi éliminer les cas où il ne s'agit pas de questions de privilège. Par contre, si le Président déclare qu'une personne raisonnable pourrait conclure à une violation possible du privilège, le sénateur qui a soulevé la question a la possibilité de proposer un correctif en présentant immédiatement une motion visant à renvoyer la question au Comité du Règlement ou à demander au Sénat de prendre des mesures. En fin de compte, la décision revient au Sénat, le Président ne faisant qu'un examen initial de la question.

Certains éléments de la situation ayant amené le sénateur Tkachuk à soulever une question de privilège ne semblent pas contestés. Le Sénat a ajourné à 19 h 20 le mardi 15 mai. Le Comité, qui se réunissait dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, a ouvert sa séance pour l'étude article par article du projet de loi C-288 à 19 h 23 et il a terminé cette étude et levé sa séance à 19 h 26. Le Comité a tenu une séance publique conformément à un ordre de renvoi en présence d'un quorum, après l'avis requis, des services d'interprétation étant disponibles, et ne s'est pas réuni pendant que le Sénat siégeait. Du point de vue du *Règlement du Sénat*, cette séance était correcte. C'est ce qu'ont fait remarquer plusieurs sénateurs le 17 mai.

Or, une question de privilège diffère d'un recours au Règlement. Les privilèges de cette chambre existent parce que nous en avons besoin pour nous acquitter de nos fonctions de parlementaires. Par conséquent, une question de privilège est très

"A violation of the privileges of any one Senator affects those of all Senators and the ability of the Senate to carry out its functions outlined in the *Constitution Act, 1867*."

Four basic conditions must be met for a putative question of privilege to be accorded priority over other matters before the Senate. It is the Speaker's role to evaluate these criteria.

Firstly, rule 43(1)(a) requires that the matter be raised at the earliest opportunity. This is clearly the case here.

Secondly, rule 43(1)(b) requires that the matter directly concern the privileges of the Senate, a committee, or a senator. This case involves a complex interaction between the rights and duties of committee members, the rights of the Senate to the presence of its members, and the freedom usually accorded to committees to conduct their business. This second criterion is also met.

Thirdly, rule 43(1)(c) requires that the question "be raised to seek a genuine remedy, which is in the Senate's power to provide, and for which no other parliamentary process is reasonably available." The Speaker's role is limited to evaluating whether there is some option that could fulfil this condition. Senator Tkachuk can move a variety of motions meeting this condition. He has indicated that he is prepared to do so. Thus, the third criterion can reasonably be met.

Fourthly, rule 43(1)(d) requires that the question be raised to correct a grave and serious breach. Fundamentally, Senator Tkachuk has suggested that he was obstructed from his ability to discharge his duties in committee. This is a grave and serious matter.

The putative question of privilege under consideration meets the conditions to be accorded priority under the special processes for a *prima facie* question of privilege. Senator Tkachuk has outlined how he felt that he was impaired in fulfilling his parliamentary role, given the limited time available to go from the Senate Chamber to the committee room. Senators will now have the opportunity to debate whether this matter should be pursued further.

Again, let me reiterate that this decision on the *prima facie* aspect of this question of privilege is not a definitive resolution of the issue. This ruling does not establish that Senator Tkachuk's privileges were breached. Nor does it conclude that any action must be taken on the matter. That is a decision for the Senate. Senator Tkachuk now has an opportunity, under rule 44(1), to move a motion either calling on the Senate to take some action or referring the matter to the Rules Committee. The motion must be moved at this time, although it will only be taken into consideration at the end of Orders of the Day or 8:00 p.m., whichever comes first. Debate on the motion can last no more than three hours, with each senator limited to speaking once, and for no more than 15 minutes. Debate can be adjourned and, when concluded, the Senate will decide on Senator Tkachuk's motion. So the final decision is with the Senate.

Therefore, the ruling on this matter is that a *prima facie* case of privilege has been established and the conditions of rule 43 have been met.

importante. Comme l'indique le paragraphe 43(1) du Règlement : « Une atteinte aux privilèges d'un sénateur touche aux privilèges de tous les sénateurs et à la capacité du Sénat de s'acquitter des fonctions que lui confère la *Loi constitutionnelle de 1867* ».

Quatre conditions de base doivent être respectées pour qu'une question présumée de privilège ait la priorité sur toute autre question au Sénat. Il revient au Président d'évaluer ces critères.

Premièrement, aux termes de l'alinéa 43(1)a), la question de privilège doit être soulevée à la première occasion. C'est clairement le cas ici.

Deuxièmement, aux termes de l'alinéa 43(1)b), la question de privilège doit toucher directement aux privilèges du Sénat, d'un de ses comités ou d'un sénateur. Dans le cas présent, il y a une interaction complexe entre les droits et les devoirs des membres des comités, le droit du Sénat à la présence de ses membres et la liberté habituellement accordée aux comités de mener leurs activités. Ce deuxième critère est également respecté.

Troisièmement, aux termes de l'alinéa 43(1)c), la question de privilège doit « réclamer un correctif que le Sénat a le pouvoir d'apporter, en l'absence de tout autre processus parlementaire raisonnable ». Le rôle du Président se limite donc à évaluer s'il existe un moyen de satisfaire à cette condition. Le sénateur Tkachuk peut présenter diverses motions respectant cette condition. Il s'est dit prêt à le faire. Par conséquent, le troisième critère peut raisonnablement être respecté.

Quatrièmement, aux termes de l'alinéa 43(1)d), la question de privilège doit viser à corriger une infraction grave et sérieuse. Le sénateur Tkachuk a fait valoir essentiellement qu'on l'avait empêché de s'acquitter de ses fonctions au sein du comité. Il s'agit d'une question grave et sérieuse.

La présumée question de privilège dont nous sommes saisis satisfait aux conditions requises pour avoir la priorité, selon les procédures prévues pour une question de privilège paraissant fondée à première vue. Le sénateur Tkachuk a expliqué en quoi il est d'avis qu'on l'avait empêché de jouer son rôle de parlementaire, étant donné le peu de temps dont il disposait pour se rendre de la salle du Sénat à la salle de réunion du comité. Les sénateurs ont maintenant la possibilité de débattre de la question de savoir s'il faudrait donner suite ou non à cette affaire.

Encore une fois, je voudrais rappeler que la décision rendue ici sur le bien-fondé de la question de privilège ne règle pas la question pour de bon. La décision rendue aujourd'hui n'établit pas s'il y a eu infraction aux privilèges du sénateur Tkachuk. Elle ne dit pas non plus si des mesures devraient être prises à cet égard. C'est là une décision qui revient au Sénat. Le sénateur Tkachuk a maintenant la possibilité, en vertu du paragraphe 44(1) du Règlement, de présenter une motion demandant au Sénat de prendre des mesures ou demandant que la question soit renvoyée au Comité du Règlement. Cette motion doit être présentée maintenant même si elle ne sera prise en considération que lorsque le Sénat aura épuisé l'ordre du jour de la séance ou à 20 heures, selon la première éventualité. Le débat sur cette motion ne peut durer plus de trois heures, chaque sénateur pouvant parler une fois, pendant au plus 15 minutes. Le débat peut être ajourné et, lorsqu'il aura pris fin, le Sénat se prononcera sur la motion du sénateur Tkachuk. La décision finale revient par conséquent au Sénat.

Je déclare donc que la question de privilège est fondée à première vue et que les conditions de l'article 43 du Règlement ont été respectées.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Angus:

That all matters relating to this question of privilege, including the issues raised by the timing and process of the May 15, 2007, meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources and their effect on the rights and privileges of Senators, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for investigation and report; and

That the committee consider both the written and oral record of the proceedings.

Pursuant to rule 44(3), consideration of the motion shall commence when the Senate has completed consideration of the Orders of the Day or no later than 8:00 p.m. today.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Third reading of Bill C-48, An Act to amend the Criminal Code in order to implement the United Nations Convention against Corruption.

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Angus, that the bill be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill C-22, An Act to amend the Criminal Code (age of protection) and to make consequential amendments to the Criminal Records Act.

The Honourable Senator Cochrane moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that the bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Inquiries

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Angus,

Que toutes les questions se rapportant à cette question de privilège, y compris celles qu'ont suscitées le moment choisi pour la réunion du 15 mai 2007 du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et la façon dont cette réunion s'est déroulée ainsi que l'effet que cela a eu sur les droits et les privilèges des sénateurs, soient renvoyées au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour qu'il fasse une enquête et présente un rapport;

Que le Comité examine les comptes rendus écrit et oral des délibérations.

Conformément à l'article 44(3) du Règlement, l'étude de la motion devra débuter lorsque le Sénat aura épuisé l'ordre du jour de la séance ou au plus tard à 20 heures aujourd'hui.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Troisième lecture du projet de loi C-48, Loi modifiant le Code criminel en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Angus, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi C-22, Loi modifiant le Code criminel (âge de protection) et la Loi sur le casier judiciaire en conséquence.

L'honorable sénateur Cochrane propose, appuyée par l'honorable sénateur Segal, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Interpellations

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reports of Committees

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Phalen, seconded by the Honourable Senator Day, for the second reading of Bill S-222, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures, in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking.

After debate,
The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Di Nino, moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., for the second reading of Bill S-204, An Act respecting a National Philanthropy Day.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 7 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., for the second reading of Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future.

After debate,
The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Rapports de comités

Les articles nos 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'article no 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Phalen, appuyée par l'honorable sénateur Day, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-222, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes.

Après débat,
L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Di Nino, propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles nos 3 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-204, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article no 7 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures.

Après débat,
L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

COMMONS PUBLIC BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Di Nino, seconded by the Honourable Senator Nolin, for the third reading of Bill C-252, An Act to amend the Divorce Act (access for spouse who is terminally ill or in critical condition).

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

Third reading of Bill C-288, An Act to ensure Canada meets its global climate change obligations under the Kyoto Protocol.

The Honourable Senator Mitchell moved, seconded by the Honourable Senator Trenholme Counsell, that the bill be read the third time.

After debate,
The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Angus, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dallaire, seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill C-293, An Act respecting the provision of official development assistance abroad.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Dallaire moved, seconded by the Honourable Senator Furey, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Consideration of the tenth report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade (*budget—study on such issues that may arise from time to time relating to foreign relations generally*), presented in the Senate on May 17, 2007.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Oliver, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Di Nino, appuyée par l'honorable sénateur Nolin, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-252, Loi modifiant la Loi sur le divorce (droit d'accès d'un époux en phase terminale ou dans un état critique).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Troisième lecture du projet de loi C-288, Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto.

L'honorable sénateur Mitchell propose, appuyé par l'honorable sénateur Trenholme Counsell, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Angus, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dallaire, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-293, Loi concernant l'aide au développement officielle fournie à l'étranger.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Dallaire propose, appuyé par l'honorable sénateur Furey, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Étude du dixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (*budget—étude sur les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères en général*), présenté au Sénat le 17 mai 2007.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Consideration of the eighth report (interim) of the Standing Senate Committee on Official Languages, entitled: *Relocation of Head Offices of Federal Institutions: Respect for Language Rights*, tabled in the Senate on May 17, 2007.

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3 to 15 were called and postponed until the next sitting.

Other

Orders No. 9, 26, 22, 3, 33, 34, 12, 14 (inquiries), 150 (motion), 31 (inquiry), 166 (motion), 25 (inquiry), 167 (motion), 20 (inquiry), 92 and 140 (motions) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Hays, P.C., calling the attention of the Senate to the issue of developing a model for a modern elected Senate, a matter raised in the first report of the Special Senate Committee on Senate Reform.

After debate,
Further debate on the inquiry was adjourned until the next sitting in the name of the Honourable Senator Fraser.

Orders No. 8 (inquiry), 119 (motion), 6, 21, 19, 11, 27 and 28 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Pursuant to rule 44(3), the Senate proceeded to the consideration of the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Angus:

That all matters relating to this question of privilege, including the issues raised by the timing and process of the May 15, 2007, meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources and their effect on the rights and privileges of Senators, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for investigation and report; and

That the Committee consider both the written and oral record of the proceedings.

After debate,
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

Étude du huitième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *Le déménagement de sièges sociaux d'institutions fédérales : des droits linguistiques à respecter*, déposé au Sénat le 17 mai 2007.

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 3 à 15 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Autres

Les articles n^{os} 9, 26, 22, 3, 33, 34, 12, 14 (interpellations), 150 (motion), 31 (interpellation), 166 (motion), 25 (interpellation), 167 (motion), 20 (interpellation), 92 et 140 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hays, C.P., attirant l'attention du Sénat à la question de l'élaboration d'un modèle de Sénat élu moderne, telle que soulevée dans le premier rapport du Comité sénatorial spécial sur la réforme du Sénat.

Après débat,
La suite du débat sur l'interpellation est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Fraser.

Les articles n^{os} 8 (interpellation), 119 (motion), 6, 21, 19, 11, 27 et 28 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Conformément à l'article 44(3) du Règlement, le Sénat aborde l'étude de la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyé par l'honorable sénateur Angus,

Que toutes les questions se rapportant à cette question de privilège, y compris celles qu'ont suscitées le moment choisi pour la réunion du 15 mai 2007 du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et la façon dont cette réunion s'est déroulée ainsi que l'effet que cela a eu sur les droits et les privilèges des sénateurs, soient renvoyées au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour qu'il fasse une enquête et présente un rapport;

Que le Comité examine les comptes rendus écrit et oral des délibérations.

Après débat,
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Summaries of the Corporate Plan and the Capital Budget for 2007-2008 to 2011-2012 and of the Operating Budget for 2007-2008 of the Business Development Bank of Canada, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4). —Sessional Paper No. 1/39-868.

Report of the Laurentian Pilotage Authority, together with the Auditor General's Report, for the year 2006, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1). —Sessional Paper No. 1/39-869.

Summaries of the Corporate Plan for 2007-2008 to 2011-2012 and of the Operating and Capital Budgets for 2007-2008 of the Parc Downsview Park Inc., pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 1/39-870.

Summary of the Corporate Plan for 2007-2008 to 2011-2012 of the Canada Lands Company Limited, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 1/39-871.

Report of the Canada Deposit Insurance Corporation for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 1/39-872.

Reports of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to *the Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/39-873.

Report on transportation in Canada for the year 2006, pursuant to the *Canada Transportation Act*, S.C. 1996, c. 10, sbs. 52(1).—Sessional Paper No. 1/39-874.

Report of the Canada Pension Plan, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2006, pursuant to the *Canada Pension Plan Act*, S.C. 1997, c. 40, s. 97. —Sessional Paper No. 1/39-875.

Report of the Canadian Wheat Board for the fiscal year ended March 31, 2007, pursuant to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/39-876.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:23 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Sommaires du plan d'entreprise et du budget d'investissements de 2007-2008 à 2011-2012 et du budget de fonctionnement de 2007-2008 de la Banque de développement du Canada, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n° 1/39-868.

Rapport de l'Administration de pilotage des Laurentides, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année 2006, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Doc. parl. n° 1/39-869.

Sommaires du plan d'entreprise de 2007-2008 à 2011-2012 et des budgets d'immobilisation et d'exploitation de 2007-2008 du Parc Downsview Park Inc., conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n° 1/39-870.

Sommaire du plan d'entreprise de 2007-2008 à 2011-2012 de la Société immobilière du Canada limitée, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n° 1/39-871.

Rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Doc. parl. n° 1/39-872.

Rapports de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 1/39-873.

Rapport sur les transports au Canada pour l'année 2006, conformément à la *Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, par. 52(1).—Doc. parl. n° 1/39-874.

Rapport sur le Régime de pensions du Canada, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.C. 1997, ch. 40, art. 97.—Doc. parl. n° 1/39-875.

Rapport de la Commission canadienne du blé pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2). —Doc. parl. n° 1/39-876.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 23 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The name of the Honourable Senator Milne substituted for that of the Honourable Senator Mahovlich (*May 17*).

The name of the Honourable Senator Ringuette substituted for that of the Honourable Senator Hays (*May 29*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Cordy (*May 28*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le nom de l'honorable sénateur Milne substitué à celui de l'honorable sénateur Mahovlich (*17 mai*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette substitué à celui de l'honorable sénateur Hays (*29 mai*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Cordy (*28 mai*).

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Port payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published by the Senate
Available from:
PWGSC — Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible auprès des:
TPSGC — Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca